



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal
du lundi 13 octobre 2014

Ordre du jour :

0. Huis clos : Naturalisations (8 dossiers)
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2014
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
 - 3a) Communications
 - 3b) Réponses aux suspens du Conseil municipal
4. Rapports des Commissions :
 - 4.1 Rapport d'information concernant l'assemblée générale du Judo-Self-Défense/Body Tonic du 27 mars 2014
 - 4.2 Rapport de la commission des finances concernant les comptes 2013
5. Projets de délibérations :
 - 5.1 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2013 de la Fondation "Les Aînés"
 - 5.2 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2013 de l'Association EMS Résidence de Saconnay
 - 5.3 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2013 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour le Logement
 - 5.4 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2013 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour la Petite Enfance
 - 5.5 Approbation des crédits supplémentaires de fonctionnement 2013
 - 5.6 Approbation du compte de fonctionnement, du compte des investissements, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2013
6. Propositions du Conseil administratif
 - 6.1 Présentation du budget 2015
 - 6.2 Autres propositions
7. Route des Nations et grands travaux
8. Motions :
 - 8.1 Motion du groupe PLR « Encouragement à la création d'un espace dédié à la réparation mutualisée de biens de consommation, sur le modèle des « repair café »
9. Résolutions
10. Questions des Conseillers municipaux
11. Propositions des Conseillers municipaux
 - 11.1 Commission ad'hoc « révision du statut du personnel communal » : nomination des commissaires
 - 11.2 Autres propositions
12. Pétition concernant l'Accord sur le commerce des services ACS ou TISA en anglais
13. Communications et divers
 - 13.1 Agenda
 - 13.2 Autres communications

Sont présents :

Mmes et MM. Tristan BALMER MASCOTTO (VERTS) (dès 19h30) - M. Gérard BISE - (VERTS) - Francisco BRADLEY (VERTS) - Laurence BURKHALTER (SOC) - Raymond CHABRY (PLR) - Christophe CHOLLET (UDC) - Ana COUTINHO (PLR) – Pierre ECKERT (VERTS) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) - Alvina GARCIA (VERTS) – Peta GIROD(PDC) - Francine MAMIN-TISSOT, Secrétaire (PDC) - Patrick HULLIGER (UDC) - Laurent JIMAJA, (VERTS) - Olivier LEGERET (PLR) - Philippe METTRAL (PDC) - Eliane MICHAUD ANSERMET, Vice-présidente (UDC) - Antoine ORSINI, Président, (PLR) - Claudine PERROTIN DURET (PLR) - Michel POMATTO, (SOC)- Eric PORTIER, (GAG) (dès 18h30) - Sandra PORTIER (GAG) (dès 19h30) – Mirko RIGHELE (PLR) - Eric STEINER (PLR)

Excusée : Nadja BURKHARDT (PDC)

Assistent à la séance :

M. Jean-Marc COMTE, Maire
Mme Elizabeth BÖHLER, Conseillère administrative
M. Bertrand FAVRE, Conseiller administratif
M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général
Mme Christine MASSOT, Directrice du Service technique
Mme Véronique CATILLAZ, procès-verbaliste

0. Huis clos : Naturalisations

8 dossiers sont approuvés par 21 « oui », soit à l'unanimité des membres présents.

Le Président ouvre la séance publique à 20h00.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2014

Après une modification de texte, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents, moins 2 abstentions.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Représentations :

- Soirée de lecture de l'association Ptolémée
- Inauguration du camion du CHVS
- Vide Greniers
- Match inaugural des Lions de Genève
- Dîner de gala des 50 ans du Basket-Club Grand-Saconnex
- Fête du groupement des Verts

Courrier :

Mme MAMIN-TISSOT donne lecture du courrier du groupe des Verts concernant l'édition de septembre 2014 du GSI (annexe 1).

3a. Communications du Conseil administratif

Communications de M. COMTE :

Autorisations de construire délivrées par le Département :

DD105964 - 6 villas mitoyennes avec un coefficient d'utilisation du sol de 44 % au 21, chemin Sarasin. Le préavis de la commune était favorable sous réserve.

DD106432 – Habitat groupé avec coefficient d'utilisation du sol de 44 % au 5E, chemin des Préjins. Le préavis de la commune était favorable.

DD105792 - Habitat groupé de 8 villas contigües, entre le chemin des Mayens et le chemin des Massettes. Le préavis de la commune était défavorable.

Inauguration du chemin Jacques-Attenville : la date prévue du 8 novembre est repoussée au samedi 15 novembre avec le même horaire et le même programme.

Développement durable : le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture a lancé une grande campagne appelée « le tri, c'est chic ». Des flyers et de la documentation sont disponibles à la mairie. Cette campagne est aussi l'occasion de se fournir en sac à tri à Balexert, du 29 septembre 2014 au 4 août 2015, ou aux Automnales à Palexpo du 7 au 16 novembre 2014.

Communications de Mme BÖHLER :

Motion concernant la commission du personnel : lors de la séance avec l'ensemble des collaborateurs de la commune, prévue depuis longtemps à fin septembre, un sondage totalement anonyme a été effectué sur les souhaits du personnel. Il en est ressorti qu'une majorité du personnel souhaite la création d'une commission du personnel et qu'il y avait suffisamment de personnes intéressées à y participer.

Le Conseil administratif travaille sur un projet de règlement qui sera discuté avec le personnel d'ici un mois, afin de créer cette commission dès le 1^{er} janvier 2015. Le Conseil municipal recevra ce règlement en temps utile.

Mme BÖHLER a consulté la Surveillance des communes qui a indiqué que ce n'était pas de la compétence du Conseil municipal d'établir le règlement d'une commission du personnel, qui est à faire avec le personnel. Attendre qu'une commission ad hoc du Conseil municipal se crée serait une perte de temps.

Toutefois, la commission ad hoc aura à se prononcer sur la révision du Statut du personnel dans sa globalité. Les premières réunions auront sans doute lieu en janvier 2015.

Bénévolat en entreprise : le Conseil administratif lance un projet de bénévolat en entreprise, soit un encouragement au bénévolat pour les entreprises de la commune. Le Conseil administratif a décidé de commencer par la commune elle-même et il a été proposé à l'ensemble des collaborateurs qui souhaiteraient participer à une action bénévole de leur offrir 8 heures par année, aux frais de la commune, ce qui est plutôt la moyenne supérieure des entreprises qui ont déjà des systèmes similaires.

Formation et retour en emploi : des discussions sont en cours avec une société d'importance régionale basée à l'aéroport, qui souhaiterait encourager la formation et le retour en emploi, en collaboration avec plusieurs communes riveraines de l'aéroport et qui prévoirait entre autres la création de places de stage pour les jeunes des trois communes riveraines de l'aéroport. Ce dossier sera présenté à la prochaine séance de la commission des affaires sociales, culture, sports.

Communications de M. FAVRE :

Incendie : il y a malheureusement eu un incendie au 17, chemin des Crêts-de-Pregny durant la nuit du 30 septembre dernier. 13 sapeurs-pompiers de la compagnie ont œuvré jusqu'à 06h30 du matin. Aucun blessé n'est à déplorer mais la maison est malheureusement détruite.

ORPC : les commissions sécurité des communes de la rive droite du lac se sont réunies à Genthod. Le commandant de l'ORPC a parlé des tenants et aboutissants de l'augmentation des tarifs. Renseignement pris auprès de la Surveillance des communes, cette augmentation du tarif n'est pas soumise au vote des Conseils municipaux mais est totalement liée à la dérogation au niveau des magistrats qui représentent l'ORPC.

Concept énergétique territorial de la commune du Grand-Saconnex : ce document a été distribué ce soir aux membres du Conseil municipal et sera présenté lors de la séance de la commission environnement du 17 novembre prochain.

3b. Réponses aux suspens du Conseil municipal :

Question de M. BALMER MASCOTTO concernant le tiers de véhicules supplémentaire engendré par la très petite traversée sous-lacustre : M. COMTE répond que l'initiative déposée par l'UDC proposait la réalisation, à l'horizon 2020, d'une traversée sous-lacustre de deux doubles voies (réservées aux transports privés) au niveau de la nappe phréatique entre le Port-Noir et l'avenue de France. Elle demandait aussi un tunnel de liaison de deux voies entre le Port-Noir et la route de Malagnou. Le tout devait servir à désengorger le trafic au centre-ville.

Oui, le Conseil administratif était au courant de cette étude (ainsi que des études antérieures réalisées en 2004 et 2007) impliquant qu'une traversée sous-lacustre aurait pour conséquence une augmentation importante de trafic sur notre commune.

D'après les estimations effectuées par les experts, mandatés par l'Etat en 2013 et présentées à la commission des transports début 2014, celles-ci démontrent que le projet de traversée de la rade, tel qu'il est soumis en votation, ne résoudra pas les problèmes dus à l'augmentation du trafic privé au centre-ville. Au contraire : la traversée de la rade exploserait le trafic; Quai Gustave Ador + 20%, Rampe de Cologny + 30%, rue de Lausanne + 40%, Avenue de France + 50%. Les carrefours à l'entrée et à la sortie du tunnel seraient totalement saturés ainsi que le tunnel, posant d'importants problèmes de sécurité, de bruit, de pollution.

Il rappelle en outre les différentes études qui ont été réalisées en 2004 et 2006/2007 :

2004 : un groupe de travail réunissant des associations économiques et environnementales propose dans un rapport un tracé entre le Port-Noir et l'avenue de France.

2006: des études fustigent le rapport de 2004, estimant que la circulation allait s'aggraver et qu'il pourrait y avoir des dégâts à la nappe phréatique.

2007: Le groupe de travail « Contournement EST de Genève » a rendu un rapport où plusieurs alternatives d'une traversée de la rade (traversée sous-lacustre) avaient été présentées.

Les conclusions de cette étude comparative des différentes variantes possibles pour un contournement Est de Genève ne valent que si des mesures d'accompagnement sont mises en place, en particulier au centre-ville et aux points d'accrochage de la traversée de la rade.

2007 : Le Conseil d'Etat opte pour une traversée autoroutière du lac.

Mme MAMIN-TISSOT aimerait savoir quelles sont les réserves sur le dossier de la Route des Nations : M. COMTE explique que les réserves à ce dossier sont principalement liées aux questions de mobilité, soit :

- 1) de la mise en place des mesures d'accompagnement visant à supprimer le trafic de transit (ex : le By-pass bus route de Colovrex/route de Bois-Brûlé, régulation des feux sur la route de Ferney) ;
- 2) du déclassement de la route de Ferney du réseau primaire au réseau secondaire dans la hiérarchie du réseau routier ;
- 3) de l'étude du déclassement de la route de Colovrex du réseau secondaire au réseau de quartier dans la hiérarchie du réseau routier ;
- 4) du respect de l'engagement du Conseil d'Etat à réaliser le tram Nations-Grand-Saconnex au plus tard immédiatement après la mise en service de la route des Nations ;
- 5) de la réalisation d'un branchement routier depuis la route des Nations pour desservir le secteur Pré-du-Stand ;
- 6) du réaménagement du carrefour Appia/Morillons/route des Nations permettant d'intégrer les mobilités douces et réaliser la promenade du Cours des Nobel, telle que définie par le PDQ 29350 « Jardin des Nations ».

Question de Mme MAMIN-TISSOT sur les pots noirs déposés le long du chemin Attenville : M. COMTE informe que la pose de ces bacs a été décidée afin d'éviter les bornes « abeilles ». Il est prévu d'y planter des plantes vivaces pour embellir ce chemin, dès qu'elles seront livrées par le fournisseur.

Question de Mme MAMIN-TISSOT sur la façon de gérer les chantiers avec les propriétaires ou locataires, notamment au chemin de Sandedis : M. COMTE répond que l'agriculteur, M. Daniel Tissot a été informé par courrier des dates d'exécution du chantier Sandedis (lettre envoyée aux riverains à la mi-juillet 2014).

En début de chantier, le service technique a fait poser 2 panneaux d'interdiction de stationner le long du trottoir devant la sortie de sa parcelle sur la Voie-du-Coin. Ceci afin qu'un tracteur puisse sortir sans être gêné par d'éventuels véhicules parkés.

La personne en charge du dossier s'est présentée personnellement auprès de M. Tissot le 1er jour de chantier et est passée quasiment tous les jours ouvrables pendant toute la durée du chantier. Durant toute cette période, M. Tissot n'a adressé aucune remarque au service technique.

En début de chantier, le service technique a demandé à l'entreprise Scrasa de ne pas se garer sur la parcelle de M. Tissot, ou alors le cas échéant, que le chef d'équipe de Scrasa (celui-ci connaissant bien M. Tissot pour l'avoir côtoyé au sein du corps des pompiers communaux) s'arrange directement avec lui. Ce qu'il a fait a-t-il assuré au service technique.

Par manque de place, les installations de chantier ont été disposées sur le haut de la parcelle du centre sportif du Blanché. La configuration et l'é étroitesse du chemin ne permettant pas l'accès par son autre extrémité, un certain nombre de camions et machines attendaient de pouvoir intervenir à l'entrée du chemin côté Voie-du-Coin.

Le représentant du service technique ne pouvait pas rester à demeure sur le chantier afin de vérifier où se garaient les véhicules et machines des entreprises.

Le jour où le service technique a constaté (le lundi 8 septembre) que l'entreprise Walo (sous-traitant Scrasa pour l'enrobé) avait garé ses véhicules et machines sur la parcelle de M. Tissot sans lui demander préalablement la permission, le représentant du service technique est allé s'excuser auprès de M. Tissot et lui a expliqué que par manque de place, nous avons guère de choix, la pose de l'enrobé étant en cours. Le représentant du service technique lui a également demandé si les machines de l'entreprise Walo pouvaient rester chez lui le lendemain, ce que M. Tissot a accepté. Le service technique s'est également assuré qu'il pouvait tout de même sortir avec son tracteur. Entretemps, l'entreprise Walo a annoncé au service technique pouvoir se stationner au centre sportif dès le lendemain, ainsi M. Tissot ne serait aucunement dérangé.

Le Conseil administratif regrette que ceci ait fait l'objet d'une interpellation au Conseil municipal, sachant que le service technique se tenait à disposition de M. Tissot pour discuter de vive voix de toutes les doléances éventuelles. Dans le cadre d'un chantier, tous les intervenants et personnes concernées par celui-ci sont obligées de faire preuve d'un peu de souplesse. Preuve en est, que le service technique a même aidé M. Tissot à rentrer ses veaux qui s'étaient échappés sur la route de Colovrex !

Proposition de M. EYA NCHAMA pour que le rond-point d'entrée dans la commune pour les gens venant de France et de Suisse soit refait complètement : M. COMTE confirme qu'en effet, ce carrefour n'est pas une belle entrée pour le Grand-Saconnex ! Ce rond-point, situé sur la parcelle 1615, appartient à la Confédération – Office fédéral des routes (OFROU) et non à la commune.

Comme les chantiers route des Nations et jonction autoroutière sont prévus de débiter en 2016 pour s'achever en 2019, qu'ils sont d'importance et vu les coûts de ces infrastructures, le Conseil administratif ne pense pas intervenir auprès de l'OFROU pour qu'il modifie ce carrefour plus rapidement. D'ailleurs, le sujet a déjà été évoqué avec cet office et il a clairement fait comprendre que les finances fédérales ne permettent en aucune manière de procéder à d'importants travaux sur un carrefour qui va être complètement remodelé quelques années plus tard. Ce serait gaspiller les deniers publics. Il est donc préférable d'attendre l'horizon 2019 pour voir l'OFROU modifier ce rond-point.

Proposition de Mme PERROTIN-DURET de poser un indicateur de direction routière en face de la sortie du giratoire du chemin du Pavillon à la croisée de la route François-Peyrot : M. COMTE indique que le service technique a contacté Mme PERROTIN-DURET le 17 septembre afin d'obtenir des précisions au sujet de la demande qui consiste à mettre un panneau indicateur de circulation sur la contre-route François-Peyrot désignant la direction du Grand-Saconnex, alors que 2 panneaux d'obligation de tourner à droite existent sur le site.

Une entrevue a eu lieu avec Mme PERSIN et M. CONNE de la Direction générale des transports (DGT) sur la possibilité d'implanter ce panneau indicateur « Grand-Saconnex ». Le service technique a rédigé un courrier le 18 septembre à l'attention de la DGT afin que cette dernière se prononce sur cette solution.

En parallèle, un devis a été requis. Celui-ci s'élève à CHF 858.- et les travaux vont prochainement être entrepris, pour autant que la commune reçoive l'accord de la DGT, qui doit encore se prononcer.

Proposition de M. BALMER MASCOTTO qui invite le Conseil administratif à prendre des mesures pour que d'une manière générale, les délais de réalisation prévus sur les futurs chantiers soient en tout temps respectés : M. COMTE répond que lors des rendez-vous de chantier hebdomadaires, le service technique est extrêmement vigilant quant au respect des délais, aux mesures de circulation y relatives, comme la fluidité du trafic, la sécurité des enfants, la mobilité douce, l'encombrement des chaussées par les machines de chantier, la réparation sur chaussées (gênes).

Il tient à disposition des Conseillers municipaux intéressés les courriers de doléances adressés aux SIG pour les sujets : CAD et fibre optique en lien avec les problèmes récurrents liés aux installations de chantier, à la publicité trompeuse, aux raccordements non effectués.

Proposition de M. POMATTO pour que la commission aménagement du territoire, mobilité se penche sur des abris « deux-roues motorisés » : M. COMTE relève que la commission s'est déjà penchée sur cette question à l'occasion du crédit voté pour ces abris. Elle a décidé sciemment de privilégier la mobilité douce en créant ces abris vélos, car ce mode de déplacement est non polluant et demande un effort physique certain. Lui offrir un toit va dans le sens de la politique développée par la commune, c'est-à-dire privilégier la mobilité douce.

Question de Mme MICHAUD ANSERMET concernant une information parue dans la FAO sur la démolition au n° 5 de la Voie-de-Moëns d'un bâtiment et de deux containers : M. COMTE explique que le service technique a pour l'instant déposé le dossier de demande de démolition au Département. L'instruction de ce dossier est en cours, c'est à dire que l'autorisation n'a pas été délivrée. Compte tenu de l'occupation de ce local par M. Portier jusqu'à fin juin 2015, le Conseil administratif a largement le temps de faire part au CM de la démolition de ce bâtiment et d'étudier en commission des alternatives possibles d'utilisation : réhabilitation, nouvelle construction. Enfin, il rappelle que des informations concernant ce projet ont régulièrement été données au Conseil municipal, la dernière fois en date du 15 septembre 2014, soit lors de sa dernière séance !

Question de Mme PORTIER sur la soirée du samedi de la Fête des écoles : Mme BÖHLER rappelle que dans le passé, une soirée dansante était organisée le samedi soir également. Depuis 3 ans, cette soirée a été supprimée car il y avait très peu de monde, puisqu'il y a déjà un bal la veille et la fête de la musique chaque année à la même date, à laquelle de nombreux Saconnésiens se rendent sans doute. Cependant il a été décidé d'offrir la possibilité à ceux qui le souhaitent de continuer de profiter des attractions (manèges et autres). La buvette ainsi qu'un stand de saucisses-frites restent ainsi ouverts jusqu'à 23h. Quant au match de la Coupe du monde, la location du matériel avait été prévue uniquement pour le match Suisse-France qui était LE match le plus intéressant de la soirée, et l'idée était de permettre aux familles de participer ensemble à la fête des écoles tout en profitant de ce match.

Proposition de Mme PERROTIN DURET pour que la commission des affaires sociales, culture, sports, puisse visiter les deux EMS situés sur le territoire communal : Mme BÖHLER remarque que le Conseil administratif n'est pas le réel destinataire de cette proposition puisqu'elle vise à organiser les travaux d'une commission du Conseil municipal. Elle laisse donc le soin à cette commission de se saisir de la proposition de Mme PERROTIN DURET si elle le souhaite.

Proposition de Mme GIROD de réinstaller le Parlement des Jeunes et que la commission des affaires sociales, culture, sports, travaille sur cette proposition : Mme BÖHLER donne la même réponse que pour la proposition précédente.

Proposition de M. HULLIGER pour que le drapeau Suisse figure automatiquement sur tous les futurs flyers de la Fête nationale : Mme BÖHLER explique que la commune s'efforce de rester dans un esprit suisse, en utilisant des images ou des symboles qui représentent la patrie, parfois un drapeau, mais pas toujours, afin de varier les visuels et faire preuve d'un peu d'originalité. Elle est très attentive à rester dans une thématique nationale: cor des Alpes, Poya, lampion avec drapeau suisse, sont les thèmes qui ont été choisis au cours des 4 dernières années.

Proposition de M. HULLIGER de revoir le déroulement et l'organisation de la Fête des écoles en créant un comité d'organisation : Mme BÖHLER informe qu'une réunion de coordination a lieu chaque année à la fin du mois d'avril avec toutes les personnes impliquées dans la fête des écoles: chefs de service communaux concernés (Service accueil, culture et sports, secrétariat général, service de la voirie, service des parcs, service des bâtiments), les représentants des établissements scolaires, toutes les associations impliquées et actives dans la fêtes des écoles: Amicale des sapeurs-pompiers Association du Centre de loisirs, Association des intérêts du Grand-Saconnex, Association de la ludothèque et Gym Dames, Compagnie des sapeurs-pompiers, Corps des sauveteurs auxiliaires, Crèches La Roulotte et le Pommier, Etablissement Tour-Pommier, Groupe scout Henry-Dunant, Judo self-défense Grand-Saconnex, La Sirène et les Tambours du Lion, Société de colonies de vacances, Travailleurs sociaux hors murs (TSHM), Association des parents d'élèves et Malle aux déguisements, Section des Samaritains, Seven Art, BC Swing, L'Atelier du Pommier. Lors de cette réunion toute l'organisation de la fête est passée en revue et chaque participant a la possibilité de faire des suggestions. Le procès-verbal de cette séance de préparation est distribué à tous les participants et invités (absents inclus) ainsi qu'au Conseil administratif. Cette réunion fait office de comité d'organisation. Les détails pratiques et logistiques qui surviennent après la réunion sont réglés par le service accueil, culture et sports, qui est en charge des manifestations, ensemble avec les personnes et associations concernées.

Proposition de M. BALMER MASCOTTO pour que si d'aventure, le Conseil administratif avait des vellétés de relancer la dynamique d'un Parlement des jeunes, il prenne contact avec la structure cantonale : Mme BÖHLER répond que Le Conseil administratif n'a ni la vocation ni la possibilité de redonner vie à des associations qui ont interrompu leurs activités. Il regrette toutefois cet état de fait mais ne peut évidemment pas, à lui seul, retrouver des forces vives au sein de la population. Ce qu'il peut s'employer à faire, c'est créer les conditions cadres nécessaires à l'épanouissement des activités des associations. Dans ce sens, le Conseil administratif ne ménage pas ses efforts : outre les subventions qu'il propose à votre Conseil d'octroyer, à travers le vote du budget, il faut savoir que les associations bénéficient également de différentes prestations en nature. La plus spectaculaire de ces subventions en nature est sans conteste la mise à disposition de locaux aux associations. Cela a d'ailleurs fait l'objet de nombreuses discussions au sein de la commission des finances, qui souhaitait que ces prestations soient valorisées en francs. Concernant le manque de bénévoles qui, seuls, permettent à une association de fonctionner correctement, le Conseil administratif ne peut que constater la tendance qui est à l'œuvre partout : l'individualisme. En effet, il est de plus en plus difficile de trouver des personnes prêtes à s'engager bénévolement, et cela ne vaut pas que pour le parlement des jeunes.

De nombreuses associations saconnésiennes rencontrent le même problème, même si heureusement elles n'ont pas encore dû mettre la clé sous le paillason. Les contacts que nous avons avec d'autres communes nous indiquent que, malheureusement, cette évolution est générale et a lieu partout. Le Conseil administratif réfléchit actuellement à des moyens de favoriser le bénévolat et ne manquera pas de revenir vers le Conseil municipal lorsque ses réflexions seront suffisamment avancées. Pour le reste, le Conseil administratif est toujours à l'écoute des besoins des associations.

Pour ce qui concerne spécifiquement le Parlement des jeunes, devenu ultérieurement la Jeunesse du Grand-Saconnex, non seulement des locaux assez spacieux lui ont été attribués mais Mme BÖHLER l'a elle-même rencontrée à de très nombreuses reprises pour soutenir leurs activités. Elle a rencontré il y a une dizaine de jours l'avant dernier Président de cette association pour conclure à la difficulté de faire continuer à vivre une association comme celle-là. Lui-même disait que l'initiative de redémarrage de l'association devait venir des jeunes eux-mêmes.

Proposition de Mme MAMIN-TISSOT de revoir l'organisation de la Fête nationale pour ne pas « parquer » dans un enclos le Conseil municipal : Mme BÖHLER explique que le Conseil administratif et le Président du conseil municipal doivent être près du pupitre et de la sono pour faire leur discours et la fanfare joue également pendant la partie officielle et face au public. De ce côté, la sécurité n'est pas garantie à cause des feux mis en place et les sapeurs-pompiers en charge des feux exigent qu'il y ait le moins de monde possible dans cette zone interdite au public. C'est pourquoi il a été décidé de procéder ainsi. Le grand espace prévu pour les Conseillers municipaux est là pour assurer à ceux-ci d'être au premier rang pour voir les feux. Cela étant, les Conseillers municipaux sont libres de se tenir à l'extérieur de cet espace s'ils le souhaitent. Nous pouvons aussi le supprimer si tel est la volonté majoritaire de votre Conseil. Si le Président le souhaite, il pourrait organiser ce soir un vote du Conseil municipal pour connaître la décision de la majorité de ses membres.

Proposition de Mme MAMIN-TISSOT de revoir la sonorisation lors des discours et chants de la Fête nationale : Mme BÖHLER signale qu'il est prévu d'étudier ce point pour l'édition 2015. Le système de sonorisation qui est mis en place par les sapeurs-pompiers ne sera pas modifié car il a prouvé son efficacité, mais le nombre de chanteurs pourrait en effet être augmenté. Elle lance un appel au Conseil municipal !

Proposition de M. STEINER de redistribuer aux Conseillers municipaux le petit dépliant avec leurs adresses et téléphones : Mme BÖHLER confirme que l'administration a cessé de produire ce petit dépliant car il est maintenant avantageusement remplacé par CM Net, où figurent toutes les coordonnées de tous les Conseillers municipaux et Conseillers administratifs. En outre, la formule papier était évidemment beaucoup plus compliquée à tenir à jour puisque chaque changement nécessitait, en principe, de rédiger une nouvelle liste et de la distribuer à chacun et chacune d'entre vous. L'avantage d'internet est de ne devoir faire la modification qu'à un endroit et elle est immédiatement visible pour tous. C'est un grand avantage et à l'ère de la mobilité elle pense en rester à ce système et ne réimprimerons donc pas la petite liste papier.

Motion de l'UDC pour une mise en condition face à un handicap : Mme BÖHLER aimerait rappeler qu'un travail considérable a été fait par la commune à la fin des années 1990. Elle a croisé dernièrement une ancienne Conseillère municipale et elle a parlé de cette problématique. Une motion orale avait d'ailleurs été déposée en 2003 qui demandait l'accès aux bâtiments communaux par les handicapés.

Un rapport avait été établi par le service technique et présenté au Conseil municipal sous forme d'un bilan. Les bâtiments communaux ont été aménagés pour être en conformité, ce qui est le cas aujourd'hui, sauf pour les WC publics au Pommier. Elle-même a vu lors d'un mariage une personne en fauteuil roulant circuler à la mairie, qui lui a dit que les seuls problèmes qu'elle rencontrait au Grand-Saconnex étaient plutôt pour rentrer dans les magasins privés.

Question de M. CHOLLET concernant un privilège pour certaines sociétés communales ou des dérogations pour faire des grillades au parc Sarasin : M. FAVRE explique qu'il n'y a pas deux poids deux mesures mais il y a effectivement des dérogations. En l'occurrence, il y a eu UNE dérogation, en faveur de l'action « chaises longues » menée par les travailleurs sociaux hors murs (TSHM).

En effet, le Conseil administratif a jugé que pour amener plus de convivialité, il était possible de déroger au règlement qui interdit, en tout temps, les grillades. Il a donc autorisé les TSHM à faire des grillades pendant 2 semaines. Il précise encore que cette dérogation a été donnée en parfait accord avec la direction de Palexpo SA et que cela s'est fait dans une infrastructure contrôlée et adaptée, contrairement aux grillades « sauvages » qui engendrent souvent des dégâts sous forme d'herbe brûlée ou autres.

Question de M. CHOLLET sur le nombre de nouveaux APM inscrits à l'école 2015 : M. FAVRE, avant de répondre à cette question, rappelle que la loi sur les agents de la police municipale, les contrôleurs municipaux du stationnement et les gardes auxiliaires des communes (que l'on abrège LAPM) a été largement modifiée. Sa nouvelle version est entrée en vigueur au 1er septembre 2013.

Depuis lors, les agents de la police municipale (ci-après : APM) sont dotés de nouvelles missions pour s'adapter aux nouveaux visages de la criminalité. Ainsi, la police municipale voit ses tâches élargies avec la nouvelle LAPM et peut notamment s'occuper de la consommation de stupéfiants, de la problématique de la mendicité, traiter les cas de récidive, des excès de vitesse par exemple aux abords des écoles, de la tranquillité publique, de l'alcoolémie ou encore de l'application de la loi sur les étrangers. Avec ces nouvelles compétences, la police municipale répond aussi à la demande de certaines communes frappées par le problème de la détention de produits stupéfiants en vue de la consommation ou de la vente.

La LAPM concrétise également les modifications de la loi d'application du code pénal suisse et d'autres lois fédérales en matière pénale (LaCP) entrées en vigueur au 1er juin 2013, et qui confèrent aux APM la possibilité de faire application des dispositions du code de procédure pénale suisse (CPP). Les APM peuvent désormais assurer le suivi complet d'une interpellation, procéder à une audition et établir un rapport plutôt que de remettre sans autre forme de procès la personne à la police genevoise.

Concrètement, un seul rapport est réalisé au lieu de deux. Les dernières adaptations de la LAPM dénotent une volonté de renforcer la crédibilité des APM auprès du public tout en valorisant leur fonction.

Parallèlement, chaque observateur attentif de la scène politique genevoise aura remarqué que la Police cantonale a fêté cette année ses 200 ans d'existence. Il est dès lors important, aux yeux du Conseil administratif, de travailler en bonne intelligence et en bonne coordination avec la police cantonale et ses différentes composantes. Pour ce faire, il est important de disposer d'un corps d'APM suffisant, à même d'assurer une prestation de sécurité qui réponde aux attentes de la population.

Tel est déjà le cas avec l'effectif actuel, ce d'autant plus que dès que l'aspirant APM aura réussi tous ses examens, le 1er décembre 2014, l'effectif des APM passera de 6 à 7 agents.

Le Conseil administratif est cependant prêt à aller plus loin encore. Même si, comme mentionné plus tôt, il estime que l'effectif actuel permet déjà une excellente couverture de la commune, il a décidé de se donner la possibilité d'envoyer un nouveau candidat – ou une nouvelle candidate – à la prochaine école de formation, qui débutera en septembre 2015. Pour ce faire, il a demandé qu'une place soit réservée à la commune du Grand-Saconnex dans l'effectif de la future école. Une annonce a été publiée et l'administration est en train de sélectionner les candidats qui seront envoyés aux examens d'entrée à l'école. Pour mémoire, ces examens sont très difficiles et le dernier exercice s'est avéré cruel pour la commune, puisque sur les 10 candidats qu'elle a envoyés aux examens, aucun n'avait été admis. Il espère avoir plus de succès cette fois.

Question de M. CHOLLET sur les moyens qui pourraient être mis en place pour réfréner le vandalisme dans les jardins urbains et familiaux : M. FAVRE relève que le terrain sur lequel se trouvent les jardins familiaux est loué par la commune à la Fédération Genevoise des jardins familiaux. Celle-ci pourrait engager des sociétés de sécurité privées si elle le juge utile.

Question de M. HULLIGER concernant un nouvel arrêté relatif au parking de la mairie et s'il est vrai que certains véhicules qui n'ont aucun lien avec la commune bénéficient de passe-droit et stationnent sur le parking devant le Service technique : M. FAVRE confirme que l'arrêté a été modifié. La modification d'un arrêté fait l'objet d'une enquête publique de la DGT, qui a été publiée dans la Feuille d'avis officielle en date du 5 août 2014.

Le dossier était consultable au Service technique. Il s'agit de la procédure normale pour ce type de modification et nous en faisons plusieurs dizaines par année.

Il n'y a pas de passe-droit à sa connaissance et si M. HULLIGER venait à connaître de telles situations, il l'invite à les lui communiquer – de manière confidentielle s'il le souhaite – et il enquêtera plus avant.

Pour répondre à la dernière question, il a été décidé d'appliquer une certaine tolérance intelligente et de ne pas amender dès 18h00 les véhicules qui stationnent sur les parkings lorsque ceux-ci appartiennent à des utilisateurs des bâtiments (mairie, Service technique et salle communale). Tout abus autre, comme des voitures qui s'installeraient de manière durable et bruyante sur le parking, continueront d'être réprimés. La pose de ce nouveau signal le permet, d'ailleurs.

Question de Mme MAMIN-TISSOT concernant l'entretien du petit espace vert situé entre l'entrée du parking de la Migros et le parc du Pommier : M. FAVRE explique que cet espace, situé au pied d'un immeuble d'habitation, jouxtant le parc du Pommier, appartient à une régie qui est en charge de son entretien.

Question de Mme MICHAUD ANSERMET sur la possibilité d'installer des barres sur les portes intérieures de WC au Pommier : M. FAVRE signale qu'après vérification sur place et vu la largeur de la porte, le service technique a commandé 2 barres. Chaque porte des WC sera ainsi prochainement accommodée d'une barre sur la largeur de la porte.

Question de Mme MICHAUD ANSERMET sur la possibilité de réserver un des deux WC aux personnes handicapées et de leur fournir une clé : M. FAVRE relève que compte tenu de la fréquentation du parc par des familles et de nombreux enfants accompagnés d'un parent homme ou femme, il paraît très peu opportun de modifier les WC dans le sens proposé. En effet, d'une part la proportion de personnes non handicapées et de familles versus les personnes handicapées est certainement de 1 pour 100 ou même de 1 pour 200 ou 300. De plus, les deux WC sont accessibles à tout le monde. Finalement, toutes les personnes handicapées ne disposent pas de la clé dont il est question... que fera-t-on le jour où une personne handicapées qui n'a pas la clé se présentera devant une porte close ? Pour toutes ces raisons, il ne sera pas donné suite à cette proposition.

Question de Mme PERROTIN-DURET concernant le portail du Jardin des Hutins : M. FAVRE signale que le sens d'ouverture du portail a été modifié afin de pouvoir le pousser, ce qui est plus facile que de le tirer du fait de son poids important.

Proposition de M. HULLIGER d'informer clairement tous les futurs locataires des salles communales des conditions de parking lors de la location : M. FAVRE répond que nul n'est censé ignorer la loi ! Lorsque chacun d'entre nous se rend dans des parkings ailleurs dans le canton, nous ne recevons pas forcément un flyer pour nous indiquer ce qui est permis et ce qui ne l'est pas. En l'occurrence, il y a une signalisation à l'entrée du parking que chacun est prié de respecter.

Cependant, en sus de ces indications très claires, la commune n'a pas ménagé ses efforts d'information. En effet, sur le formulaire de location, il est noté que les utilisateurs sont invités à utiliser le parking public sous l'école Village. De plus, lorsqu'il le rencontre pour lui remettre les clés, le concierge rappelle au locataire de ne pas stationner sur le parking de la mairie après avoir déchargé son matériel.

Enfin, suite aux modifications récentes des conditions de stationnement (panneau routier à l'entrée du parking de la mairie) les conditions d'utilisation du parking sont notées en rouge sur un flyer agrafé à la feuille de location de la salle communale. Le panneau routier précise que désormais seuls les usagers de la mairie et du service technique sont autorisés devant la mairie et sur le parking du service technique. Il pense ainsi avoir fait tout ce qui est en son pouvoir pour informer les usagers des conditions de circulation et de stationnement, en sus de l'existence d'une signalisation parfaitement visible et claire.

Proposition de M. HULLIGER pour que la commission prévention, sécurité, s'occupe au plus vite des problèmes de nuisances nocturnes aux parcs Pommier-Tour : M. FAVRE signale que le Conseil administratif n'est pas le réel destinataire de cette proposition puisqu'elle vise à organiser les travaux d'une commission du Conseil municipal. Il laisse donc le soin à cette commission d'organiser ses travaux.

Cela étant, la commune n'a pas les mêmes échos alarmistes que M. HULLIGER sur la situation au Pommier. Pour ne prendre qu'un exemple, la police municipale a été alertée sur le fait qu'une nuit de vendredi à samedi, de nombreux problèmes de bruit avaient été signalés. Aucun appel n'est pourtant parvenu sur le téléphone portable des APM ce soir et cette nuit-là. Mieux : les APM ont contacté le poste de gendarmerie de Blandonnet pour demander si eux avaient reçu des appels. La réponse fût catégorique : aucun appel à Blandonnet ! Enfin, pour en avoir le cœur vraiment net, les agents ont procédé à une enquête de voisinage comme ils savent le faire et là aussi la baudruche s'est dégonflée : personne n'avait à se plaindre de la fameuse nuit en question.

Proposition de Mme MAMIN-TISSOT pour que le Conseil administratif regarde pour faire procéder à la taille de ces branches qui cachent les panneaux de signalisation : M. FAVRE remercie Mme MAMIN-TISSOT pour sa remarque. Il y a en effet quelques branches qui cachent les panneaux de signalisation en bas du Jardin des Burgondes. Le travail pour remonter le gabarit de ces tulipiers sera effectué le plus rapidement possible.

Proposition de M. POMATTO pour que le Conseil administratif se penche sérieusement sur la question de la sonorisation de la place de Fête : M. FAVRE indique que la commune possède plusieurs systèmes de sonorisation:

- une sono portable et autonome utilisée à la patinoire et lors de petites manifestations (inaugurations et autres) ;
- une autre sono portable, mais qui doit être alimentée par un câble électrique qui est habituellement à la Ferme Sarasin ;
- un grand système de sonorisation utilisé uniquement lors de la Fête des écoles et pour le 1er août.

Selon l'électricien de la commune, une amélioration peut être apportée avec le matériel actuel au niveau de la diffusion du son par colonne. Cela sera fait pour la prochaine Fête des écoles. Egalement, la possibilité de changer le lecteur cassette et de le remplacer par un élément compatible avec les supports de type MP3/USB est à l'étude. Pour ce qui est des intervenants extérieurs, chanteurs ou groupes de musique, ils viennent en général avec leur propre système. En fait, la grande sono de la commune est utilisée deux fois par année et principalement pour faire des annonces et mettre de la musique d'ambiance si nécessaire.

Cela étant et au vu de ce qui précède, une offre pour un nouveau système pourrait être étudiée si cela est souhaité et jugé nécessaire.

4. Rapports des commissions :

4.1 Rapport d'information concernant l'assemblée générale du Judo-Self-Défense/BodyTonic du 27 mars 2014

Mme COUTINHO donne lecture de son rapport.

4.2 Rapport de la commission des finances concernant les comptes 2013

M. HULLIGER donne lecture de son rapport.

5. Délibérations :

L'entrée en matière pour les points 5.1 à 5.6 est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Comme souhaité par le Conseil municipal, Mme BÖHLER donne lecture du communiqué de presse qui sera publié par la Tribune de Genève concernant les irrégularités financières des comptes communaux.

Elle présente et commente ensuite les comptes 2013 (*annexe 2*).

Elle précise qu'un montant de CHF 800'000 se trouve dans les « biens, services et marchandises », qui comprend une provision dans le cadre de la procédure judiciaire et la perte de CHF 620'000.-

Elle relève la commune, en termes d'impôts, a touché + 8 % pour les personnes physiques et + 20 % pour les personnes morales par rapport au budget.

Le boni 2013 est de CHF 2'584'789.- alors qu'il n'était prévu que CHF 105'000.- !

Mme BÖHLER présente ensuite les comptes des trois Fondations communales, en relevant la perte de l'Association EMS Résidence de Saconnay.

Elle reste à disposition pour répondre aux questions.

Mme GIROD aimerait faire un commentaire par rapport au communiqué de presse. Elle a été frappée par le fait qu'il soit mentionné qu'une certaine personne a passé un certain nombre de semaines en prison et elle ne comprend pas pourquoi il n'est pas mentionné que l'enquête a permis d'identifier que les malversations remontent à 1996. Cela peut être mentionné clairement que ce n'est pas plusieurs années, mais 18 ans. Enfin, elle a toujours un problème avec le fait qu'il n'y a pas de garantie que la commune pourra récupérer une grande partie de l'argent, donc la phrase qui dit « récupérer une somme substantielle » est exagérée.

5.1 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2013 de la Fondation "Les Aînés"

La parole n'étant pas demandée, Mme MAMIN-TISSOT donne lecture de la délibération :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide

par 23 « oui »,

- *d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion et le rapport de l'organe de contrôle concernant l'exercice 2013 de la Fondation "Les Aînés".*

5.2 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2013 de l'Association EMS Résidence de Saconnay

(Absence de Mme PORTIER)

Mme GIROD indique qu'elle votera contre cette délibération, car les comptes ont été présentés à la commission des finances un peu « à la va vite ».

Mme BÖHLER explique que lorsque les commissaires sont arrivés à ce point-là dans le rapport, elle a sorti le procès-verbal de la commission du 5 mai 2014. Il avait été prévu que la commission auditionne le Directeur de l'EMS, ce qui a été oublié par à peu près tout le monde. Par contre, les comptes ont été présentés par la Présidente ad intérim lors de la dernière séance de la commission des finances et elle a pu donner tous les détails et répondre aux questions des commissaires.

La parole n'étant plus demandée, Mme MICHAUD ANSERMET donne lecture de la délibération :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide

par 21 « oui » et 1 « non »,

- *d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion et le rapport de l'organe de contrôle concernant l'exercice 2013 de l'Association EMS "Résidence de Saconnay".*

(retour de Mme PORTIER)

5.3 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2013 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour le Logement

M. ECKERT se posant des questions sur des implications croisées qu'il pourrait y avoir entre les comptes communaux et ceux de la Fondation du Logement, s'abstiendra sur ces comptes.

M. RIGHELE aimerait préciser qu'à la Fondation du Logement, il avait été dit que la fiduciaire n'avait trouvé aucune irrégularité et que c'est pour cela que l'audit n'avait pas été demandé pour les comptes de la Fondation.

M. BALMER MASCOTTO remarque que comme il l'a appris tout à l'heure, ces audits sont des audits restreints, il ne faut pas l'oublier.

Mme BÖHLER tient à préciser les choses concernant les audits restreints. Elle a rencontré la Surveillance des communes à ce sujet. Les communes ont un autre système de contrôle des comptes. On ne parle pas de contrôle restreint ou de contrôle ordinaire. La Surveillance des communes a confirmé que les comptes de la commune étaient auditionnés dans les règles de l'art de ce qui se fait pour les communes. Il y a une façon de faire dans les entreprises qui ne correspond pas à ce qui se fait pour les communes.

La parole n'étant plus demandée, Mme MAMIN-TISSOT donne lecture de la délibération :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide

par 20 « oui » et 3 abstentions,

- *d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion et le rapport de l'organe de contrôle concernant l'exercice 2013 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour le Logement.*

5.4 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2013 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour la Petite Enfance

Mme BURKHALTER annonce, comme chaque année depuis 15 ans, qu'elle s'abstiendra de voter les comptes en raison de son appartenance au personnel de cette Fondation.

La parole n'étant plus demandée, Mme MICHAUD ANSERMET donne lecture de la délibération :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide

par 22 « oui » et 1 abstention,

- *d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion et le rapport de l'organe de contrôle concernant l'exercice 2013 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour la Petite Enfance.*

5.5 Approbation des crédits supplémentaires de fonctionnement 2013

M. BALMER MASCOTTO relève que le document concernant les comptes est tout à fait compréhensible car lorsque l'on établit un budget, on ne peut pas viser 100 % d'exactitude et il y a forcément des dépassements. En termes de méthode, il aurait trouvé très agréable, plutôt que d'avoir un ticket de la Placette ou de la Migros, d'avoir un tableau plus conséquent, notamment avec les dépassements en pourcentage de tel ou tel poste. Si cela se trouve, il y a des montants très différents et on ne sait pas quelle est leur base de référence et c'est le début de l'incompréhension. Il est dit plus bas que ces montants sont compensés par des rentrées non prévues et que tout va bien.

Après ce que la commune vient de vivre, un peu de précision et de méthode dans la façon d'explicitier les choses ne nuirait pas.

M. STEINER rétorque que ces documents sont donnés aux membres de la commission et il conseille à M. BALMER MASCOTTO de contacter le membre de la commission de son groupe pour qu'il lui donne ces renseignements.

M. BALMER MASCOTTO remercie le représentant du Conseil administratif ou le futur Conseiller administratif de lui avoir répondu. Puisque ces documents existent, pourquoi ne pas les publier partout de la même manière ?

M. STEINER relève qu'il a répondu en tant que Président de la commission des finances ad intérim.

Mme BÖHLER explique qu'il s'agit de délibérations avec des textes qui sont fournis par la Surveillance des communes avec une forme très précise. Elle entend bien M. BALMER MASCOTTO mais le Conseil administratif suit la même procédure depuis que ces délibérations sont demandées. Tous les dépassements ont été étudiés à la commission des finances. Elle demande à M. BALMER MASCOTTO s'il souhaite en discuter en séance plénière.

M. BALMER MASCOTTO répond par la négative mais lorsqu'il prépare la séance du Conseil municipal, il aime bien avoir des chiffres précis et des points de repère.

Mme BÖHLER répond que le Conseil administratif en tiendra compte pour la prochaine fois mais que cela fait des années que les délibérations sont votées sous cette forme.

Le Président signale qu'avec le nouveau plan comptable qui sera repris dans les communes à partir de 2016, tout sera changé. Il faut se préparer à cette transition.

M. ECKERT demande si la Conseillère administrative peut confirmer que la provision dont elle parlait précédemment est bien comptée dans les « frais divers » de l'administration générale.

Mme BÖHLER confirme. C'est la recommandation qui a été faite au Conseil administratif.

La parole n'étant plus demandée, Mme MAMIN-TISSOT donne lecture de la délibération :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide

par 13 « oui », 1 « non » et 9 abstentions,

- d'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2013 suivants, pour un montant total de **CHF 3 242 771.07** :

	CONSEIL MUNICIPAL	
01.313	Achats de fournitures et marchandises	716.10
01.318	Honoraires et prestations de service	456.90
	ADMINISTRATION GENERALE	
05.304	Caisse de retraite	26'409.20
05.305	Assurance-maladie et accidents	25'651.60
05.308	Personnel intérimaire	10'537.20
05.310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	4'100.85
05.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	10'504.80
05.312	Eau, énergie, combustibles	408.70
05.313	Achats de fournitures et marchandises	19'021.03
05.314	Entretien des immeubles par des tiers	47'883.78
05.316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	6'653.65
05.318	Honoraires et prestations de service	509'522.85
05.319	Frais divers	628'186.29
05.330	Patrimoine financier	13'002.40
05.352	Dédommagements à des collectivités publiques (Communes)	477.45
	IMMEUBLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF (NON VENTILABLES)	
08.304	Caisse de retraite	6'977.75
08.305	Assurance-maladie et accidents	7'831.00
08.308	Personnel intérimaire	67'932.25
08.312	Eau, énergie, combustibles	115'047.00
08.314	Entretien des immeubles par des tiers	26'725.81
08.316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	715.30
08.317	Dédommagements	1'025.35
	DIVERS (NON VENTILABLE)	
09.319	Frais divers	3'733.00

	ETAT CIVIL	
10.313	Achats de fournitures et marchandises	265.00
10.318	Honoraires et prestations de service	6'000.00
10.319	Frais divers	2'008.10
	SECURITE MUNICIPALE	
11.305	Assurance-maladie et accidents	226.05
11.306	Prestations en nature	3'156.75
11.309	Autres charges	4'061.60
11.310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	26'113.94
11.315	Entretien d'objets mobilier par tiers	11'285.60
11.317	Dédommagements	345.00
	INCENDIE ET SECOURS	
14.352	Dédommagements à des collectivités publiques (Communes)	3'045.00
	PROTECTION CIVILE	
16.312	Eau, énergie, combustibles	196.45
16.318	Honoraires et prestations de service	686.60
16.351	Dédommagements à des collectivités publiques (Cantons)	1'927.00
	ECOLES PUBLIQUES	
21.313	Achats de fournitures et marchandises	15'794.17
21.314	Entretien des immeubles par des tiers	104'777.98
21.315	Entretien d'objets mobilier par tiers	6'852.65
21.316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	3'038.20
21.318	Honoraires et prestations de service	12'738.35
	ENCOURAGEMENT A LA CULTURE	
30.310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	11'652.35
30.312	Eau, énergie, combustibles	2'155.90
30.352	Dédommagements à des collectivités publiques (Communes)	1'005.00
	PARCS ET PROMENADES	
33.301	Traitements du personnel	18'420.80
33.303	Assurances sociales	4'748.60
33.304	Caisse de retraite	1'847.00
33.305	Assurance-maladie et accidents	5'479.75
33.308	Personnel intérimaire	6'852.80
33.309	Autres charges	13'250.00
33.310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	1'375.00
33.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	6'106.90
33.312	Eau, énergie, combustibles	16'511.35
33.315	Entretien d'objets mobilier par tiers	16'667.64
33.316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	5'003.29
33.318	Honoraires et prestations de service	12'368.00
33.319	Frais divers	300.00
33.331	Patrimoine admin. amortissement	237'200.00

SPORTS		
34.309	Autres charges	90.00
34.310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	231.40
34.314	Entretien des immeubles par des tiers	14'865.94
34.315	Entretien d'objets mobilier par tiers	1'021.25
34.316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	21'093.40
34.331	Patrimoine admin. amortissement	115'840.00
AUTRES LOISIRS		
35.310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	190.00
35.318	Honoraires et prestations de service	9'128.85
INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE		
54.314	Entretien des immeubles par des tiers	37'477.65
54.352	Dédommagements à des collectivités publiques (Communes)	67'125.10
54.363	Subventions accordées (Propres établissements)	14'815.05
54.365	Subventions accordées (Institutions privées)	27'131.45
AIDE SOCIALE		
58.361	Subventions accordées (Cantons)	19'060.00
58.365	Subventions accordées (Institutions privées)	9'660.00
ROUTES COMMUNALES		
62.303	Assurances sociales	1'999.75
62.305	Assurance-maladie et accidents	6'193.75
62.314	Entretien des immeubles par des tiers	64'345.15
62.316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	604.86
62.317	Dédommagements	1'903.00
62.318	Honoraires et prestations de service	10'092.95
62.319	Frais divers	2'000.00
62.331	Patrimoine admin. amortissement	4'667.65
TRAFIC REGIONAL		
65.310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	4'986.00
65.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	1'944.00
65.312	Eau, énergie, combustibles	50.65
65.314	Entretien des immeubles par des tiers	2'591.90
65.364	Subvention TPG	1'583.00
65.366	Personnes physiques	6'600.00
APPROVISIONNEMENT EN EAU, PROTECTION ET CORRECTION DES EAUX		
71.312	Eau, énergie, combustibles	3'012.80
71.313	Achats de fournitures et marchandises	1'244.33
71.314	Entretien des immeubles par des tiers	31'578.95
71.318	Honoraires et prestations de service	5'639.76
TRAITEMENT DES DECHETS		
72.310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	4'941.10
72.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	3'899.20
72.315	Entretien d'objets mobilier par tiers	8'294.30
72.330	Patrimoine financier	6'615.00

	CIMETIERES ET CREMATOIRES	
74.312	Eau, énergie, combustibles	6'564.70
74.313	Achats de fournitures et marchandises	1'015.10
	AUTRES TACHES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	
78.310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	468.70
78.312	Eau, énergie, combustibles	4'738.65
78.318	Honoraires et prestations de service	1'032.30
78.365	Subventions accordées (Institutions privées)	1'500.00
	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
79.310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	675.00
	IMPOTS	
90.319	Frais divers	1'614.05
90.330	Patrimoine financier	740'467.95
90.341	Péréquation fin. intercommunale	432'128.00
90.346	Compensation financière aux communes françaises	36'267.39
90.351	Dédommagements à des collectivités publiques (Cantons)	114'933.65
	CHARGES ET REVENUS DES CAPITAUX	
94.318	Honoraires et prestations de service	250.00
94.320	Engagements courants	108.30
94.330	Patrimoine financier	0.13
	IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	
95.310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	11'576.65
95.312	Eau, énergie, combustibles	25'935.60
95.314	Entretien des immeubles par des tiers	25'304.04

- ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

5.6 Approbation du compte de fonctionnement, du compte des investissements, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2013

Mme GIROD fait remarquer que le procès-verbal de la séance de la commission des finances du 29 octobre n'est pas encore approuvé.

Elle aimerait parler de l'audit et ensuite expliquer pourquoi elle va approuver les comptes 2013. Tout le monde sait qu'un audit a différentes variations. Mme BÖHLER a expliqué que l'audit de BDO a recommandé une certaine manière d'attaquer la perte découverte cette année. Elle peut identifier trois différentes façons d'intégrer ou de ne pas intégrer une pareille somme :

- 1) on ne la mentionne pas du tout dans les comptes 2013 et on attend la fin de la procédure pour avoir exactement les résultats et les chiffres corrects ;
- 2) on peut mentionner dans les comptes le terme « pertes » et utiliser ce mot directement dans les procès-verbaux, afin de ne pas traîner des casseroles. C'est un mot clair et net de ce qui s'est passé et comment le montant a été établi à ce point-là ;
- 3) faire comme il a été recommandé au Conseil administratif, soit de créer une provision « autres créances ».

Mme GIROD relève que son problème, c'est que pendant les 4 jours de commissions des finances, elle n'a pas trouvé ni l'audit, ni les comptes complètement transparents. Si quelqu'un vient de l'extérieur, qu'il n'a jamais vu le procès-verbal ni lu le rapport, il ne sait pas ce qui s'est passé dans la commune ces derniers 18 ans.

Elle votera cependant les comptes car

- 1) le rapport a été très bien travaillé en commission des finances et tout est rendu totalement transparent ce soir ;
- 2) l'impact de ces CHF 660'000.- de pertes est fondu dans l'excellent boni pour l'année 2013 ;
- 3) le Conseil administratif a déjà commencé à reconstruire complètement le Département des finances. En fait, il a créé un Département des finances ;
- 4) enfin, pour éviter toute confusion, rendre une attitude et une ambiance dans le Département des finances beaucoup plus directe et que le Conseil administratif fasse moins confiance à son personnel.

Mme GIROD encourage le Conseil municipal à voter « oui ». La transparence est correcte ce soir, pas seulement en raison du communiqué de presse mais aussi par le biais du rapport de la commission des finances.

M. BALMER MASCOTTO aurait aimé voir dans le rapport un paragraphe sur les dépassements de crédit, or il n'y a rien. De plus, deux annexes sont annoncées qu'il n'a jamais reçues. Pourrait-il avoir quelques mots sur le bilan social qui a été établi ?

Mme BÖHLER relève que ces annexes seront jointes au procès-verbal. Les commissaires ont tous reçu ces documents.

M. ECKERT se souvient que lorsqu'il siégeait dans la commission des finances, elle établissait un rapport qui résumait le bilan social car tout n'était pas pertinent dans ledit bilan.

Concernant les comptes 2013, il ressort ce soir que la somme « détournée » est relativement importante, plus importante que ce que l'on pouvait deviner lorsque cela a été annoncé au printemps dernier. Cela représente quand même plusieurs dizaines de milliers de francs par année. Le groupe des Verts est conscient du fait que les personnes qui ont été impliquées dans ces irrégularités ont usé de divers stratagèmes pour passer au travers des mailles des contrôles internes et des fiduciaires. Le groupe considère toutefois que la responsabilité des Conseils administratifs et des cadres supérieurs de l'administration communale, de 1996 à ce jour, est engagée en raison d'une application pas toujours rigoureuse des normes comptables. Le groupe des Verts, en conséquence, ne souhaite pas donner décharge au Conseil administratif pour les comptes 2013, pas d'avantage d'ailleurs que pour les comptes des années précédentes.

M. EYA NCHAMA pense que suite aux informations reçues ainsi qu'aux discussions lors du caucus de son groupe, le travail effectué ces derniers temps pour qualifier les comptes est à saluer. Les irrégularités commises auraient cependant dû être détectées. Durant sa carrière professionnelle et plus particulièrement en tant que cadre aux Nations Unies et cadre supérieur à l'Etat de Genève, il a toujours considéré que le fonctionnement d'une administration ou d'une entreprise est de la responsabilité de sa hiérarchie, qu'elle soit administrative ou politique. C'est elle qui détermine les cadres et les modalités des fonctionnements et des contrôles.

En mai 2014, il a fait une proposition au sein du Conseil municipal en demandant au Conseil administratif de mieux contrôler les cadres supérieurs de l'administration communale. Quand il a fait cette proposition, il avait en tête la question traitée ce soir, c'est-à-dire le dysfonctionnement du service des finances. Il est donc convaincu que pendant de nombreuses années, le contrôle interne au sein de l'administration a manqué d'efficacité.

Depuis 2003 qu'il est membre du Conseil municipal, il a toujours voté positivement les comptes proposés par le Conseil administratif car il avait totalement confiance au gouvernement du Grand-Saconnex. Les 25 Conseillers municipaux ne sont pas ni comptables ni des personnes travaillant dans des fiduciaires. Ils sont tous miliciens.

Cette année, il a découvert qu'il a voté faux pendant 11 ans ! Son vote positif a été détourné, car durant tout ce temps les comptes contenaient des dysfonctionnements. Il a donc été trompé par le Conseil administratif ! C'est pour cette raison qu'il votera contre les comptes 2013.

Mme PERROTIN DURET relève qu'elle est assez choquée des conclusions de M. EYA NCHAMA. Il faut regarder la réalité en face. Malheureusement, il y a eu des malversations commises par deux spécialistes éventuellement complices. En fait, il y avait des liens de confiance qui étaient bien établis, lors de la signature de leur contrat avec la commune, entre ceux qui les ont engagés et les autres employés ainsi que tous les membres des Conseils municipaux présents depuis 1996. Bien sûr, cela n'enlève rien à la responsabilité. Quand il y a malversations d'employés, les supérieurs sont et restent responsables. Il n'empêche que ce genre de choses peut arriver à tout un chacun qui travaille dans différentes organisations.

Les comptes communaux, chaque année, ont été passés au peigne fin par rapport à la réglementation qui impose qu'une fiduciaire contrôle les comptes. Il y a eu une multitude de fiduciaires qui ont contrôlé les comptes depuis 1996. Aucune d'entre-elles n'a révélé, jusqu'à cette année, qu'il y avait peut-être quelque chose qui ne jouait pas. Chaque Conseiller municipal, chaque année, a donc fait confiance et a approuvé les comptes de la commune.

Cette année, particulièrement après cette découverte, les choses ont été prises en main par le Conseil administratif et les cadres pour reprendre complètement la comptabilité, externaliser la révision avec deux fiduciaires et réengager une personne responsable des finances qui a refait tout le travail. Elle salue ce travail qui a été conséquent et difficile car pour chacun des communiens, apprendre qu'il y a des malversations sur les biens publics est très décourageant. Finalement, chacun a beaucoup travaillé pour faire sortir cette comptabilité avec des résultats pas trop mauvais, grâce aux citoyens et aux sociétés qui paient des impôts sur la commune.

Mme PERROTIN-DURET encourage à voter les comptes 2013 car elle considère qu'ils ont été hyper contrôlés, à l'interne et avec deux organismes extérieurs. Cette année il n'y a aucune crainte qu'il y ait d'autres problématiques de cette sorte. Concernant les années précédentes, les comptes ont toujours été approuvés et les groupes politiques ne pouvaient pas faire autrement, puisqu'il y avait cette confiance envers des responsables qu'ils croyaient éthiques.

Mme MICHAUD ANSERMET signale que ses deux collègues du groupe UDC s'abstiendront et elle-même refusera de voter ces comptes. Elle se demande comment cela se fait que depuis 1996, aucun organe de contrôle n'ait vérifié les transitoires. Cela aurait évité d'être dans la situation actuelle. Elle demande pourquoi cela n'a pas été fait.

Mme COUTINHO demande combien il y a de comptables dans la salle et dans le Conseil administratif. Pour elle, tout le monde est fautif dans cette affaire.

M. POMATTO rejoint les propos de ses collègues et répond à Mme PERROTIN-DURET que c'est à cause de la mise à plat et du travail effectué par la nouvelle direction du service des finances qu'il s'est abstenu de voter les comptes en commission et qu'il ne les a pas refusés. Ce travail est donc reconnu mais il n'empêche qu'il se retrouve dans une situation où il a énormément de peine à pouvoir faire un lien et comparer les chiffres avec ce qui avait été fait précédemment, pour toutes les raisons évoquées précédemment. Il se sent donc mal face à ces comptes et il croit aussi qu'à un moment ou à un autre, il y a une efficience et un travail de contrôle qui doivent être mis en place.

Lorsque l'on travaille dans une grande administration, la confiance est quelque chose d'essentiel, qui se vit tous les jours, mais c'est quelque chose qui se contrôle aussi.

Mme GARCIA aimerait revenir sur l'audit. Cela la perturbe un peu de ne pas avoir un rapport assez clair. Ce qui est passé est passé mais il est intéressant de savoir comment cela a pu se produire. Comment deux personnes ont pu, depuis 1996, sortir de l'argent ? Elle aimerait aussi savoir ce qui est aujourd'hui préconisé par l'audit pour que cela ne se reproduise plus.

Mme BÖHLER répond que bien entendu des systèmes de contrôles internes existent et que bien entendu il y a des procédures concernant les signatures. Le Conseil administratif, à partir de CHF 5'000.-, a besoin de 2 signatures et au-delà d'un certain montant il faut 3 signatures.

Elle ne sait pas très bien comment cela se passait en 1996, mais des procédures supplémentaires ont été ajoutées. Le fait est qu'il n'y a aucun système qui soit totalement étanche. Il a beaucoup été question de confiance ce soir. La confiance du Conseil administratif a également été ébranlée. Elle comprend les réactions qu'elle entend. Le Conseil administratif aussi se pose beaucoup de questions et aimerait comprendre mais c'est la justice qui va établir comment précisément cela s'est passé.

En ayant parlé avec des chefs d'entreprises tant dans le privé que dans le public, elle ne pense pas qu'il soit possible de rendre totalement étanches les failles. Des statistiques ont été publiées dans la Tribune de Genève en mai dernier qui montrent qu'un nombre relativement important d'entreprises vivent ce genre de problème au cours de leur existence.

Mme BÖHLER revient sur les comptes 2013. Ces comptes ont été audités par la première fiduciaire, ensuite par la fiduciaire qui a fait l'audit de fraude et encore par la dernière fiduciaire qui a rendu son rapport.

Pour répondre à Mme MICHAUD ANSERMET, les transitoires ont été vérifiés à différents moments mais elle n'est pas comptable, et lorsqu'elle posait la question, la réponse tenait la route.

Elle voudrait du fond du cœur remercier le Service des finances actuel qui a fait un travail remarquable pour tout mettre à plat et pour essayer de trouver tout ce qu'il pouvait pour que cela ne se reproduise plus et pour pouvoir aller de l'avant en confiance à l'avenir, car il est terrible de ne pas travailler en confiance.

M. RIGHELE relève qu'il ne siège que depuis 2 séances. S'il ne se trompe pas, il n'est pas possible de revenir sur des votes qui ont déjà été faits, notamment sur les années précédentes. Ce soir, il voit une manœuvre un peu particulière, celle de remettre en question des votes donnés ces 18 dernières années. Bien sûr, beaucoup n'étaient pas là. Les votes des Conseillers municipaux ont été positifs quant aux comptes présentés. Ils ont été positifs aussi en commission des finances. Ils sont aujourd'hui remis en question. Il se pose finalement la question du pourquoi car finalement, comme le disait son collègue M. EYA NCHAMA, les Conseillers municipaux sont tous des miliciens, de même que le Conseil administratif.

Il rappelle que le Conseil administratif n'est pas un Conseil professionnel et qu'il s'en remet aux professionnels, notamment aux organes de révision et de contrôles des comptes. Il a l'impression que ce soir, on fait un procès. Le procès, ce n'est pas au Conseil municipal de le faire, mais c'est aux tribunaux de le faire. Tout le monde jouit de la présomption d'innocence, même ceux qui ont été à un moment donné incarcéré, car prévenus de malversations. Il aimerait quand même que l'on ne fasse pas le procès d'autres miliciens. Ce soir, le Conseil municipal fait le procès de tous les Conseillers administratifs qui sont passés devant ce Conseil pendant ces 18 dernières années. Il n'est pas persuadé que le Conseil municipal en ait les compétences.

Il remercie toutes les personnes qui ont déjà voté une fois les comptes et qui n'ont rien vu d'accepter qu'elles aussi se sont trompées. S'il y a une année où il faut accepter les comptes et ne pas voter une protestation, car c'est finalement ce qui va être voté, un coup de gueule contre un Conseil administratif qui finalement n'y peut rien, c'est bien les comptes de cette année.

A toutes les personnes qui veulent tenter de donner ce soir une leçon de révision de comptes, il leur demande où elles étaient ces dernières années. A son sens, voter contre ou s'abstenir, la commune n'en sort pas gagnante et pas fière. Par contre, si le Conseil municipal vote la confiance restaurée à un Conseil administratif qui a tout fait pour mettre à jour les erreurs et les malversations des 18 dernières années, il pense que cela signifie aller de l'avant pour la commune.

Mme GIROD pense que l'on n'est pas en train ce soir de refaire un procès pour voir comment l'argent est parti, pourquoi il est parti, qui est coupable et qui n'est pas coupable. Le Conseil municipal cherche des raisons pour pourquoi voter pour ou pourquoi voter contre. Il n'est pas là non plus pour dénigrer l'un des Conseillers administratifs, ce sont des paroles complètement fausses.

Il y a quand même eu trois entités qui ont contrôlé les comptes. Ces trois entités sont payées pour faire ce travail et on ne peut pas venir devant le Conseil municipal en disant qu'elles ont tellement bien travaillé qu'il faut voter oui. Non, elle n'a plus confiance. Elle se fait du souci pour la prochaine législature, pour comment la commune va récupérer cet argent, mais par contre c'est la transparence qui est importante. C'est pourquoi ce soir elle vote oui pour la transparence mais elle ne vote pas oui en raison du travail effectué par quelqu'un, ou à cause de la confiance à quelqu'un, ou à cause de sentiments pour quelqu'un.

M. HULLIGER aimerait répéter en plénière ce qu'il a dit en commission des finances, à savoir que d'un côté, il y a un travail exemplaire, et de l'autre un doute subsiste. Il y a encore une attente de jugement. C'est pourquoi il s'abstiendra, comme en commission des finances.

M. BALMER MASCOTTO relève qu'avant d'écouter son bouillant et éloquent collègue M. RIGHELE, il avait plutôt l'idée de s'abstenir et grâce à lui, il a pu progresser dans sa réflexion et il votera contre ces comptes. M. RIGHELE n'est que depuis 2 mois au sein de ce Conseil et il verra que plus le temps va passer, plus l'écart entre le droit et la politique lui expliquera beaucoup de choses.

Ce qu'il faut sanctionner, c'est la mauvaise qualité du contrôle interne. C'est ce qu'il trouve le plus choquant. Année après année, il dit ce qu'il pense de la manière dont se font les comptes et dit que cela n'est pas très professionnel. Cette affaire lui donne raison.

Il relève quand même trois points positifs : à partir du moment où le pot aux roses a été découvert, le Conseil administratif a développé une bonne réactivité et a choisi une excellente stratégie. Il aurait peut-être été de bon goût de choisir un avocat hors du sérail du PLR, mais c'est une autre question. Toutefois, son discours est intelligent et ce qu'il a mis en place est tout à fait correct.

Par ailleurs, il n'a pas compris la remarque de Mme GIROD quant aux différentes hypothèses, à savoir s'il fallait comptabiliser cette perte maintenant ou pas, il pense que c'est encore une fois un satisfecit qu'il donne au Conseil administratif. C'est une bonne idée d'avoir une saine gestion et de dire que puisqu'il y a un boni, il faut payer tout de suite. Cela ne sert à rien de croire que la commune va avoir de l'argent en retour. Il faut comptabiliser cette perte et si d'aventure il y a de l'argent qui revient, cela sera tant mieux.

M. JIMAJA ne voulait pas intervenir car il a dit tout ce qu'il avait à dire en commission, mais l'intervention de M. RIGHELE le pousse à réagir. L'absence de contrôle interne, la défaillance est patente. C'est dommage. Il n'y a pas de manœuvre lorsque les comptes sont votés et il ne s'agit pas de faire un quelconque procès. Si M. RIGHELE était dans ce Conseil depuis longtemps, il aurait compris que certains groupes demandaient où la commune en était au niveau du contrôle interne et qu'on leur faisait comprendre que cela suivait son cours et que cela ne faisait pas partie de leurs prérogatives.

Il n'est pas comptable, mais seulement milicien et il est censé pouvoir faire confiance au Conseil administratif, confiance qu'il a toujours faite puisque régulièrement, il a voté les comptes, sauf à certains moments où des choses ont été demandées par les Verts en commission et qu'elles n'ont pas été obtenues. Les comptes n'ont donc pas été toujours votés.

Pour la première fois, on se retrouve dans une situation où en commission, il y a eu un vote serré. Il adhère aux propos de Mme GIROD mais il est surpris que la conclusion à son analyse soit la décision qu'elle a prise. Il maintient sa position prise en commission des finances. Il ne peut pas accorder sa voix sur ces comptes et il va probablement s'abstenir, même si l'intervention de M. RIGHELE le pousse plutôt à dire non.

M. EYA NCHAMA a un problème avec le Conseil administratif. Parfois, quand un Conseiller municipal pose une question au Conseil administratif, il devient arrogant et il vous ridiculise. Quand au mois de mai, il a posé la question du contrôle interne et qu'il a fait une proposition, le Conseil administratif lui a demandé : de quoi s'agit-il ? Il savait très bien de quoi il s'agissait. C'est incroyable l'arrogance du Conseil administratif. Il doit savoir que les Conseillers municipaux ne sont pas ici devant des professeurs. Il ne se sent pas étudiant du Conseil administratif. Il veut qu'il sache qu'il est une personnalité entière, qu'il est élu comme lui. Il redit au Conseil administratif qu'il doit contrôler ses cadres supérieurs. Il voudrait que le Conseil administratif, une fois pour toute, écoute le Conseil municipal et arrête de ridiculiser les gens qui posent des questions. Pour ces raisons, il votera contre les comptes 2013.

La parole n'étant plus demandée, Mme MICHAUD ANSERMET donne lecture de la délibération :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide

par 9 « oui », 7 « non » et 7 abstentions,

1. d'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2013,
2. d'approuver le compte de fonctionnement 2013 pour un montant de CHF 39'734'207.52 aux charges et de CHF 42'318'996.51 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 2'584'788.99,
3. d'approuver le compte d'investissement 2013 pour un montant de CHF 8'557'586.18 aux dépenses et de CHF 1'832'396.30 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 6'725'189.88,
4. d'approuver le financement des investissements nets de CHF 6'725'189.88 par l'autofinancement, au moyen de la somme de CHF 7'808'218.44 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 2'584'788.99, ce qui génère un excédent de financement de CHF 3'667'817.55.
5. d'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 2'584'788.99 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2013 :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF	49'099'520.93
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	CHF	106'793'866.29

Total de l'actif	CHF	155'893'387.22
------------------	-----	----------------

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF	5'320'342.42
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF	46'000'000.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF	1'567'286.80
- Provisions (nature 24)	CHF	7'094'037.50
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF	8'012'219.30
- Fortune nette (nature 29)	CHF	87'899'501.20

Total du passif	CHF	155'893'387.22
-----------------	-----	----------------

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2013 à CHF 23'036'434.58 soit : cautionnement CHF 21'750'000.-, Fonds spéciaux CHF 1'286'434.58.

6. Propositions du Conseil administratif :

6.1 Présentation du budget 2015

Mme BÖHLER ne fera pas de présentation complète mais indique que pour le budget 2015, une légère augmentation des revenus est prévue. Par contre, les charges du personnel devraient aussi augmenter car il y aura un APM et un contrôleur de stationnement supplémentaires à partir du mois de septembre, ainsi qu'un poste de plus à la voirie et une aide de plus au service des parcs. Ces services ont de plus en plus de difficultés à tourner. Le boni tel qu'il est aujourd'hui avoisine les CHF 397'000.-.

La proposition de renvoyer en commission le budget 2015 est soutenue par trois Conseillers municipaux.

6.2 Autres propositions :

M. COMTE présente un projet d'immeuble à encadrement pour personnes âgées (IEPA) au chemin des Fins et invite la commission aménagement du territoire, mobilité à ajouter ce point à sa séance prévue la semaine prochaine. L'objectif est de pouvoir présenter au prochain Conseil municipal une délibération qui dans un premier temps viserait à acquérir les deux maisons qui se trouvent sur place actuellement et en même temps de négocier avec l'Etat, qui a déjà donné son accord de principe, un droit distinct et permanent de superficie sur tout le terrain, de manière à développer ce projet de manière autonome.

M. JIMAJA aimerait s'assurer que sur la zone A, il y aura une prise en charge d'enfants, car il y a un manque cruel de places de crèches. Actuellement, les Moineaux est une association qui prend en charge les enfants qui ne trouvent pas de place en crèche.

M. COMTE répond que c'est prévu dans le projet.

M. BALMER MASCOTTO demande aux commissaires de se pencher sur les questions de circulation piétonnière entre le chemin du Pommier, le sud de Plein Soleil pour accéder au futur tram et un accès par le côté du cimetière pour aller au Cycle pour les élèves.

Vu l'heure déjà tardive, le Président clôt la discussion qui aura de toute façon lieu en commission.

M. COMTE propose de réunir à nouveau la commission aménagement du territoire, mobilité, pour la poursuite de son étude du projet d'aménagement de la route de Colovrex, le 24 novembre 2014.

M. COMTE propose la réunion du groupe Agenda 21 le 2 décembre 2014.

7. Route des Nations et grands travaux : Néant.

8. Motions :

8.1 Motion du groupe PLR « Encouragement à la création d'un espace dédié à la réparation mutualisée de biens de consommation, sur le modèle des « repair café »

Mme PERROTIN DURET donne lecture de la motion (*annexe 3*).

M. BALMER MASCOTTO salue cette motion qui veut créer du lien social sur la commune. Tout ce qui crée du lien social à ses yeux est une bonne idée. De plus, il adore le café.

Le Conseil municipal n'est pas sans savoir que la majorité des économistes libéraux pensent que le concept de l'obsolescence programmée est un fantasme des écologistes.

Il demande d'où viennent les experts. Y aura-t-il des experts qui vont se déplacer et qui vont répondre aux questions de la population ou est-ce que simplement on va être plus intelligent à plusieurs ?

Mme PERROTIN-DURET répond qu'en principe, il devrait y avoir des personnes qui connaissent leur métier et qui devraient venir pour aider des personnes à réparer leurs objets en panne.

Mme MICHAUD ANSERMET rejoint son collègue M. BALMER MASCOTTO. Il est vrai que cette proposition est intéressante mais il n'est pas sûr qu'elle soit efficace et bien appropriée au Grand-Saconnex, car cela existe déjà et cela enfonce des portes déjà ouvertes. Effectivement, comment gérer les gens qui vont venir pour réparer une machine à coudre ? Du personnel sera-t-il mis à disposition ? C'est presque créer une petite entreprise.

Mme PERROTIN-DURET relève que la motion invite justement le Conseil administratif à y réfléchir.

M. HULLIGER relève que ce qui est dit est déjà une bonne critique. Ses questions étaient qui, où, comment, qui paie les experts, à quel rythme, etc. Cela existe au niveau cantonal et il pense que c'est un peu lourd à gérer pour une commune.

M. ECKERT signale qu'il fait partie d'un parti qui souhaiterait que l'on fasse plutôt des objets qui soient durables plutôt que d'essayer de les réparer. Il trouve un peu paradoxal que cette motion vienne d'un parti qui est le chantre de la libre concurrence. Finalement, c'est l'une des raisons pour lesquelles on fait des objets qui présentent de l'obsolescence programmée. Il pense cependant que l'on ne peut pas s'opposer à cette motion. Il souhaiterait par contre que cela soit fait au travers d'une association qui pourrait être créée ou qui existe plutôt que par l'administration communale.

M. JIMAJA relève que les questions de M. HULLIGER sont aussi des questions qui l'ont interpellé. M. ECKERT vient de parler d'une association. C'est proposer ni plus ni moins la création d'une association, ce que le Conseil administratif a toujours refusé jusqu'à présent. Il rappelle qu'il y a toujours une motion des Verts qui demande la création d'une boîte à habits qui reste à traiter par la commission des affaires sociales, culture, sports. Cela fait depuis le début de la législature que cela n'a toujours pas été fait. L'idéal aurait été que l'on renvoie cet objet à la même commission pour qu'elle étudie les choses dans leur ensemble de façon cohérente.

On pourrait demander au Centre de loisirs de s'intéresser à ce projet, impliquer des personnes qui sont à la retraite et qui ne demandent qu'à mettre leurs connaissances à disposition, trouver un local pour cette association que le PLR demande de créer. Il soutiendra bien évidemment cette initiative.

M. POMATTO rejoint les propos de M. JIMAJA et la position du groupe socialiste est la même. Le passage par une association, en utilisant les relais qui existent déjà sur la commune, lui semble une très bonne solution.

Mme GIROD aimerait pousser cette motion un peu plus loin. En début d'année, M. BRADLEY, M. BALMER MASCOTTO et M. ECKERT ont fait une magnifique action avec les vélos. Ils ont été surpris par le nombre de vélos qui ont été donnés pour être envoyés en Afrique. Ce centre peut aussi recevoir des objets qui sont correctement recyclés par des entreprises, comme celle de Zürich qui reprend tous les hard drive, les écrans etc, qui se trouvent normalement dans les bennes mais qui peuvent être recyclés.

Mme BÖHLER confirme que le personnel communal est déjà suffisamment occupé et ne pourra pas faire ce genre de choses. Mais la première fois qu'elle a entendu parler de cette idée, elle s'est dit que c'était typiquement une action pour la Maison de la famille. L'idée est de faire ce genre d'activités sur place, en créant du lien entre les gens et encourager les gens qui veulent se sentir utiles. Il a été question de mentorat, c'est donc une autre forme de mentorat, venir enseigner aux autres comment réparer quelque chose. Cela marche dans d'autres pays, y compris en Valais.

La parole n'étant plus demandée, le Président met au vote cette motion, **qui est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

8.2 Motion du groupe des Verts et des socialistes « Introduction d'une aide à l'intégration professionnelle au Grand-Saconnex afin de contribuer à l'intégration professionnelle de celles et ceux qui en ont besoin »

Mme GARCIA donne lecture de la motion (*annexe 4*).

Mme MICHAUD ANSERMET relève que les personnes à l'aide sociale reçoivent déjà une indemnité pour les transports. Elle pense qu'il y aurait d'autres personnes sur la commune qui auraient plus besoin d'aide pour les transports, car ce sont des gens qui ne touchent pas d'aide sociale mais qui ont des très petits revenus.

Mme MAMIN-TISSOT constate que ses collègues alignent un certain nombre de chiffres avec un certain nombre de déductions qui sont peu objectivées et objectivables. De plus, les travaux du Grand Conseil de ces derniers jours ont abouti à une baisse annoncée des tarifs TPG et Uniréso. Il y a donc déjà un effort qui est fait au niveau cantonal. Elle ajoute que pour des personnes qui sont en recherche d'emploi, marcher est excellent pour la santé, d'autant plus que vers la Ville de Genève depuis le Grand-Saconnex, si l'on profite de traverser de nombreux parcs, la promenade peut même être agréable.

Elle a envie de dire aussi que plutôt que d'arroser tous les foyers à l'aveuglette, le PDC recommanderait à tous les foyers en souffrance de s'annoncer auprès du service social communal, qui sera à même d'évaluer leur situation et d'apporter les aides souhaitées.

Si au sein des Verts et des socialistes, certains connaissent des situations en souffrance, elle les invite à les annoncer au service social ou de convaincre ces familles à s'annoncer par elles-mêmes.

Elle pense que cette motion n'a pas lieu d'être, les aides sociales existent déjà à différents niveaux et il n'est pas nécessaire de rajouter une couche supplémentaire.

Mme PERROTIN-DURET, pour le groupe PLR, se pose la question de savoir s'il y a vraiment une corrélation entre la recherche d'emploi et le besoin de mobilité. Il y aura de nouveaux tarifs en baisse dès le 14 décembre prochain. Elle aimerait bien attendre de voir les effets de ces nouvelles conditions sur les gens en général. Elle rappelle que la commune finance déjà une partie des abonnements de tout un chacun et qu'en cas de besoin, elle regarde de cas en cas les problèmes à l'aide des dossiers qui lui sont transmis par le CAS. Cette motion n'apporte pas véritablement quelque chose de nouveau et le PLR pense qu'il n'est pas nécessaire de proposer encore un financement supplémentaire à ce qui existe.

Mme GARCIA aimerait dire que les chiffres qui sont donnés par rapport à l'aide sociale peuvent être consultés par tout le monde. L'Hospice général ne prend en charge que 25 % des frais de transport. Concernant la baisse des tarifs TPG, on ne sait pas encore comment elle sera appliquée et son montant exact. La somme de CHF 70.- est le montant actuel, qui pourra être revu à la baisse suivant la baisse des tarifs. La motion demande de prendre en charge l'abonnement mensuel.

Elle est tout à fait d'accord que les personnes à l'aide sociale peuvent marcher comme tout le monde. Par contre, cette motion vise à augmenter leurs chances pour trouver un emploi. Les personnes au chômage se situent un cran en-dessus des personnes qui sont à l'aide sociale et doivent regarder de très près leur budget. Les personnes à l'aide sociale ne peuvent souvent pas mettre la différence de 75 % et elles s'endettent car elles se font prendre dans les transports publics sans titre de transport et se retrouvent avec des amendes.

Cette motion permettrait plus de mobilité pour les personnes afin de se présenter à plusieurs agences d'emplois, au service cantonal de l'emploi etc. Il faut leur donner les moyens de bouger et leur donner plus de chance de se réinsérer professionnellement.

Le fait d'accepter cette motion donnerait un signal positif de la commune pour les personnes à l'aide sociale. Il ne s'agit pas du tout d'arrosage car cela ne concernerait que les personnes à l'aide sociale. Il n'y a pas de difficulté à identifier les personnes qui sont entièrement prises en charge par le CAS du Grand-Saconnex.

M. STEINER est un peu confus car la motion parle d'insertion professionnelle et ensuite des bénéficiaires de l'aide sociale. Il s'agit de deux catégories différentes. Les gens à l'aide sociale ne sont pas tous des demandeurs d'emploi et vice-versa.

M. BALMER MASCOTTO aimerait préciser que dans le cas présent, il s'agit d'un arrosage très fin qui visera les 150 familles qui se portent le plus mal dans la commune. Il rejoint en partie la question de M. STEINER dans le sens que la mobilité est essentielle et primordiale pour l'insertion professionnelle. On peut aussi imaginer que cette mobilité est importante pour maintenir du lien social et pour que ces gens qui sont déjà dans le problème ne s'excluent pas plus qu'ils ne le sont déjà.

Enfin, il est assez choqué par les propos de Mme MAMIN-TISSOT qui se résument à dire : « t'es pas bien dans ta peau, tu n'as pas de travail, et bien tu n'as qu'à marcher ».

M. POMATTO rappelle que le groupe socialiste est signataire de cette motion, qui concerne une minorité de familles dans la commune. Il y a des gens au chômage, il y a des gens qui avaient déjà des revenus très faibles avant d'être au chômage et qui se retrouvent avec des revenus largement insuffisants. Cela touche souvent aussi des femmes seules avec des enfants. Pour ces personnes, cette aide peut amener un plus et leur permettre de se déplacer de façon simple et commune. C'est aussi une image que l'on peut donner aux communiens, une image qui dit tout simplement que face à certaines personnes démunies, la commune fait quelque chose et donne un coup de main.

Il pense qu'au travers du service social, il est assez simple de repérer ces familles et cela n'a rien à voir avec un arrosage général. Il se permet de dire que pour valoriser les familles, la commune donne la possibilité d'utiliser des abonnements de train. Dans ce type d'opérations, il y a d'autres choses qui peuvent être faites et dirigées vers une classe défavorisée.

Mme BÖHLER aimerait juste signaler qu'il n'y a pas de service social en tant que tel à la commune, mais simplement une personne qui gère certains dossiers transmis par le CAS.

Le Président clôt le débat et met au vote cette motion, **qui est refusée par 10 «oui », 12 « non » et 1 abstention.**

8.3 Motion du groupe des Verts et des socialistes « pour l'introduction d'une allocation de rentrée scolaire au Grand-Saconnex »

M. BRALDEY donne lecture de la motion (*annexe 5*).

Mme PERROTIN-DURET signale que le groupe PLR n'est pas favorable à cette motion. Elle rappelle que finalement, toutes les fournitures scolaires sont fournies par le DIP et le canton.

Comme pour la motion précédente, une famille peut faire appel au CAS ainsi qu'à la commune du Grand-Saconnex pour une aide ponctuelle. C'est au canton de donner les fournitures. Quant aux communes, il y aurait une inégalité entre elles car il n'y a que la Ville de Genève qui accorde quelque chose. Le groupe PLR refuse donc cette motion.

Mme MICHAUD ANSERMET rejoint les propos de Mme PERROTIN DURET. La motion parle des subsides d'assurance maladie, mais ceux-ci vont de CHF 40.- à CHF 250.-. Sur quel montant se baser pour octroyer cette allocation ? Il sera très difficile de déterminer quelle famille aura droit ou pas droit à une allocation. Le groupe UDC ne suivra pas cette motion.

M. POMATTO remarque qu'aussi étonnant que cela soit, les services sociaux et l'Etat arrivent quand même à déterminer les familles qui ont des besoins. Ce n'est pas parce qu'il s'agit d'une commune que les chiffres seront moins précis et qu'elle n'arriverait pas à utiliser le RDU, qui sont des chiffres avec une réalité.

A l'école primaire, le matériel est donné aux enfants. Cela n'empêche pas qu'il y a d'autres frais et du matériel scolaire à acheter à un moment ou à un autre.

Effectivement, il n'y a que la Ville de Genève qui octroie une subvention, mais il se permet de faire remarquer que dans toutes les discussions qu'il y a entre les communes genevoises concernant le désenchevêtrement, les reports des charges et autres, il y a toute une série d'aides qui diminuent et de plus en plus de communes mettent en place des aides ponctuelles pour leur population. Si Le Grand-Saconnex travaille dans ce sens, il sera peut-être précurseur mais ne sera pas le seul dans une période proche.

M. POMATTO conclut que contrairement à ce que l'on peut penser, la commune a des disparités importantes et une fois de plus, cela touche une minorité de personnes qui en font la demande. On sait très bien que pour des courses d'écoles, il y a des familles qui n'ont pas les moyens de payer et qui font des demandes. Il y a même parfois des enseignants qui paient de leur poche.

M. BRADLEY aimerait relever qu'effectivement l'éducation est gratuite et obligatoire et que tout le matériel est fourni. Mais il ne faut pas réfléchir bien loin pour se rappeler le coût d'une rentrée scolaire. Le tablier, il faut l'acheter, les basanes, il faut les acheter, etc. Ce n'est pas grand-chose mais toutes ces petites choses se rajoutent. La rentrée est une période difficile, même dans le cas de sa famille qui a des revenus à plus de CHF 100'000.- !

La réflexion est juste de savoir si la commune, qui fait d'intenses bonis grâce à sa bonne gestion par moment, peut se permettre un petit geste. Il ne s'agit pas de remplacer le canton mais d'une action concrète pour aider les gens qui ont de la peine à passer le cap de la rentrée.

M. JIMAJA est d'avis qu'il ne s'agit pas de faire de la générosité mais d'avoir une ligne budgétaire qui permettrait au Conseil administratif de faire face à ce genre de situation qui existe sur la commune. Un billet de CHF 10.- a une valeur toute relative pour chacun et il faut, en tant qu'élu, se mettre à la place de ceux qui sont laissés au bord de la route e la société actuelle.

Le Président clôt le débat et met au vote cette motion, **qui est refusée par 9 « oui » et 14 « non ».**

9. Résolutions : Néant

10. Questions des Conseillers municipaux

Mme GIROD constate que les auditeurs de Zürich sont mandatés pour l'année prochaine. Elle demande s'ils coûtent beaucoup plus cher que les auditeurs locaux.

Mme BÖHLER répond qu'il s'agit d'un bureau genevois et qu'il est moins cher.

Mme MICHAUD ANSERMET a entendu dire que la commune avait offert à des associations la possibilité de suivre des cours de comptabilité. Elle demande si cette offre a eu du succès.

Mme BÖHLER répond que les 6 places disponibles ont été prises.

M. CHOLLET demande s'il y a une possibilité de remettre un container sur la place de Carantec pour les ordures ménagères comme il y en avait à l'époque, car il a constaté que souvent à partir du samedi soir et le dimanche toute la journée, il y a des ordures partout aux alentours du centre de tri.

11. Propositions des Conseillers municipaux

11.1 Nomination des commissaires à la commission ad hoc « Révision du Statut du personnel communal »

Le Président rappelle que cette commission ad hoc n'aura pas à se pencher sur la création d'une commission du personnel, puisque la démarche est déjà entamée par le Conseil administratif. En revanche, elle devra revoir le Statut du personnel dans son ensemble.

M. POMATTO fait remarquer que lorsqu'il a présenté la motion, il avait précisé que le règlement interne de la commission du personnel relevait de l'administration et des membres de cette commission. Dans la LAC, il est précisé que les Conseils municipaux peuvent établir des règlements lorsque cela leur semble nécessaire pour le fonctionnement d'une commune. Il pourrait aller plus loin pour savoir si ce cas-là serait couvert ou pas.

Cela ne le gêne pas du tout que le règlement soit établi par les membres de la commission et la motion précise bien qu'il faut créer une commission ad hoc pour modifier le Statut du personnel. En fonction de ce qui ressortira de cette commission, entre autres de sa composition qui peut faire varier les choses, les deux choses peuvent se faire conjointement.

Il signale qu'il est profondément ravi de l'intervention de Mme BÖHLER concernant la commission du personnel et que c'est avec grand plaisir qu'il apprend que le personnel est partie prenante et que le Conseil administratif aussi, cela malgré la position très négative du PLR lors de la dernière séance du Conseil municipal et des remarques que certains lui ont faites après la séance. Il est donc ravi de se rendre compte que la demande du parti socialiste ne tombait pas à plat.

Nomination des commissaires :

M. POMATTO (PS)
M. JIMAJA (Verts)
M. PORTIER (GAG)
MM. RIGHELE et ORSINI (PLR)
Mme MICHAUD ANSERMET (UDC)
M. METTRAL (PDC)

11.2 Autres propositions :

M. EYA NCHAMA aimerait revenir sur la réponse du Conseil administratif concernant le rond-point à l'entrée de la commune. Il n'est pas certain qu'en 2019, il y aura une route des Nations, mais peut-être seulement en 2030. Entretemps, le rond-point ne peut pas être laissé dans sa situation actuelle. Il refait donc la proposition de refaire ce rond-point.

Mme GIROD propose que les enregistrements des séances de la commission des finances ne soient pas effacés avant que les procès-verbaux soient approuvés, comme cela se fait pour les séances du Conseil municipal.

M. BALMER MASCOTTO réitère sa proposition quant aux suivis des travaux sur la commune. M. COMTE a profité de sa réponse pour tenter de se dédouaner du texte maladroite du Conseil administratif paru dans le GSI, mais il n'a pas répondu fondamentalement à sa proposition. Son invite n'était pas de s'atermoyer sur le CAD mais d'aller dans la prospective et dire que dans les chantiers futurs, il faudra mettre en place des systèmes plus coercitifs. Il ne doute pas du Service technique qui va tancer les entreprises, mais cela ne suffit pas et il faut passer à la vitesse supérieure et prévoir dans les contrats que la commune maîtrise des clauses financières en cas de retard.

M. POMATTO indique que l'Afrique est touchée par un virus dont les conséquences sont dramatiques et qu'il y a beaucoup d'appels, notamment de Médecins sans frontière, pour obtenir des subventionnements et des aides. Dans les comptes 2013, il remarque que, contrairement à ce qui se fait habituellement, le budget pour l'aide au développement n'a pas été complètement dépensé. C'est pourquoi il propose de faire un don.

Mme BÖHLER répond que la commune a versé une somme dès la première demande.

12. Pétition concernant l'Accord sur le commerce des services ACS ou TISA en anglais (annexe 6)

M. RIGHELE propose que, dans la mesure où le Conseil municipal n'a aucune compétence à ce sujet et que cette pétition n'émane pas de Saconnésiens, elle soit simplement classée.

M. ECKERT explique que le traité prévoit d'autoriser les entreprises à attaquer devant un tribunal privé les Etats ou les collectivités locales si elles considèrent que leurs perspectives de bénéfices sont impactées par des décisions de politique publique. Cela peut donc concerner le Conseil municipal du Grand-Saconnex, si des décisions de politique publique pourraient être attaquées à travers ces accords. C'est relativement grave à ce niveau-là.

Il propose que son groupe revienne devant le Conseil municipal avec une résolution qui pourrait être adressée aux Autorités fédérales. Il encourage ses collègues à se renseigner car il y a suffisamment d'informations qui existent sur Internet sur ces accords TISA et sur les implications que cela pourrait avoir sur le fonctionnement de la commune.

M. POMATTO va dans le même sens que M. ECKERT. Il a été voir ce qui a été publié sur le site de l'assemblée fédérale. Il y a, entre autres, une série de questions posées au mois de mars 2014 par une Conseillère nationale, qui demandait quelles étaient les conséquences d'une éventuelle signature de TISA pour le service public en Suisse, en particulier en ce qui concerne l'énergie, la santé, la formation et l'agriculture.

Une deuxième question qui pourrait intéresser ses collègues de l'UDC était de savoir qu'en sera-t-il pour les transports et les communications du moment que l'on met les compétences juridictionnelles à l'OMC en signant ce type d'accord. Il y a des questions importantes à se poser qui relèvent du niveau fédéral et non pas du niveau communal.

L'unique solution que le Conseil municipal pourrait adopter par rapport à cette pétition c'est une résolution.

Mme PERROTIN-DURET pense que cela relève des compétences fédérales et qu'il faut leur laisser faire leur travail. Il faut faire avancer les idées dans les différents groupes politiques qui sont représentés à Berne et à ce moment-là, le travail se fera à Berne. Le Conseil municipal du Grand-Saconnex n'a pas la compétence pour étudier et approfondir tous les arguments qui ont été donnés dans cette pétition. En plus, tout cela est encore en discussion et il y a beaucoup trop d'éléments aléatoires pour pouvoir en discuter.

M. POMATTO concède que cela concerne les compétences fédérales, mais cela n'empêche pas qu'un parlement communal ou cantonal envoie un message pour donner son point de vue.

Même s'il est un élu communal, il fait partie d'un parti, d'un canton et d'un pays. Dans le cadre de son parti, cela lui arrive assez régulièrement de présenter au niveau cantonal certains projets de lois fédérales qui vont être votées. Dans ces cas-là, les Conseillers municipaux arrivent à comprendre les lois et à avoir des points de vue étayés, même en tant que simple Conseiller municipal.

La proposition de classement de la pétition est acceptée par 12 « oui », 7 « non » et 4 abstentions.

13. Communications et divers

Agenda :

M. METTRAL annonce que le 8 novembre prochain, la Sirène donnera un concert dans cette salle, avec la Lyre de Chêne-Bougeries. La Sirène ayant bien remonté son niveau, il conseille à tout le monde de venir l'écouter.

Mme PERROTIN DURET signale le Salon des petits éditeurs, le 1^{er} novembre de 9h à 20h, à la salle communale des Délices, organisé par l'Association Ptolémée et les éditions Encre fraîche.

Mme MICHAUD ANSERMET annonce la matinée tresse, le 1^{er} novembre de 8h00 à 13h00 à la Ferme Sarasin.

Autres communications :

M. EYA NCHAMA informe que M. HULLIGER et lui-même ont présidé les locaux de vote en septembre dernier. Ils sont restés à attendre le recueil des urnes près de deux heures. Le Service des votations leur a envoyé un courrier d'excuses mais il voulait quand même en informer le Conseil municipal.

Concernant la publication au mois d'octobre du film « Vivre au Grand-Saconnex », M. EYA NCHAMA a constaté qu'il est dit que c'est depuis 2010 que Le Grand-Saconnex compte plus de 10'000 habitants, alors que cela fait depuis 2006 que ce seuil a été dépassé.

A la question de M. STEINER du début de séance concernant le sens du mot « enjoindre », M. BALMER MASCOTTO aimerait répondre que s'il utilise des mots à mauvais escient durant le Conseil municipal, il faudrait intervenir en temps et en heure et non pas lors de l'approbation du procès-verbal à la séance suivante. M. STEINER a raison, dans un premier sens, le synonyme donné au mot « enjoindre » est effectivement « exiger », mais il y a d'autres synonymes acceptés par l'Académie et déjà à la fin du 18^e siècle, dont le synonyme « convier ». M. STEINER est dans l'orthodoxie, lui-même est dans la liberté de la langue.

M. JIMAJA remarque que dans le Rapport d'activité 2013, le nom de M. Gérard BISE n'est toujours pas mentionné, comme ce fut déjà le cas en 2012 !

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 00h15.

La Secrétaire

Le Président

Francine MAMIN-TISSOT

Antoine ORSINI

Ann. ment.